



“Le fil de l’Innovation” La Charte de Terrassa du secteur textile- mode.

Le développement du secteur textile-mode va de pair avec l’innovation. Le textile est en constante innovation. Le textile-mode et l’innovation sont deux caractéristiques propres de nos territoires et de l’identité de nos communautés.

Débattre sur les liens que nous pouvons établir entre les deux, étudier quelle serait la stratégie d’avenir qui nous permettrait d’identifier notre secteur avec de nouvelles valeurs et de nouvelles activités au sein de nos territoires et sociétés comptent parmi les objectifs de la rencontre organisée à Terrassa.

En ces temps de changements, nous nous devons de faire un exercice de réflexion qui nous ouvrirait de nouvelles possibilités d’avenir en accord avec nos capacités et celles que nous acquérons jour après jour grâce à l’expérience, grâce à la recherche et enfin, grâce à la mise en place de nouveaux concepts et méthodologies, porteurs de valeur ajoutée et sociale. Cette industrie, cette société industrielle donnent des réponses par le biais de la créativité et de l’innovation à ce dont le marché a besoin à tous les niveaux avec la garantie d’un travail de qualité, le meilleur, le plus avancé. Nous appliquons la technologie à la qualité de notre existence quotidienne en offrant les éléments essentiels dont ont besoin les consommateurs et les entreprises pour accompagner leur progrès quotidien.

Nous nous devons de réfléchir, et nous le faisons.

Face aux défis économiques et sociaux qui se présentent à nous, nos communautés textiles sont confrontées à la mise en place de nouveaux modèles de travail basés sur les économies de réseau, sur les échanges et les transferts de connaissances, les

transformant ainsi en régions qui apprennent, qui s'auto-évaluent, qui s'améliorent constamment et qui prennent des décisions sur leur avenir sans pour autant renoncer à quelque chose.

Para conséquent, considérant l'ensemble des facteurs qui ont été présentés et analysés aujourd'hui, il convient de mettre en évidence les points suivants:

1. En premier lieu, nous travaillerons sur les mécanismes nécessaires pour **augmenter la compétitivité** des entreprises de nos territoires, parce que notre but est que nos entreprises se placent **sur le marché global** en disposant de toutes les facilités possibles.

En ce sens, il est indispensable de:

- **Augmenter** d'une part **les ressources destinées à la R+D+i** et miser sur la recherche et l'innovation appliquées. Pour assurer notre avenir, il est nécessaire de promouvoir et de mobiliser les talents scientifiques et innovateurs ainsi que de concrétiser des schémas permettant l'échange entre scientifiques et experts, tout en garantissant un bénéfice mutuel pour toutes les parties impliquées. En ce sens, ACTE est un excellent moteur d'innovation étant donné que son réseau est lui-même un écosystème d'innovation dynamique et dense, aussi bien sur le plan de transmission de connaissances que sur le plan relationnel.
- **Favoriser** d'autre part, **la qualité et le design afin de promouvoir la spécialisation dans les produits, avec une structure productive basée sur l'innovation technologique, sur la flexibilité ainsi que sur l'orientation en fonction de la demande.** Afin de promouvoir et de mettre en place cette innovation technologique au sein des entreprises des territoires membres de ACTE, il est essentiel d'établir des mécanismes de communication, de diffusion de processus et de résultats ainsi que des réseaux de transfert de connaissances entre les centres technologiques et de recherche (qu'ils soient publiques, privés ou mixtes), les entreprises et également les administrations liées au secteur. En ce sens, les

résultats du *workshop* intitulé «Connaissances et recherche» mettent en évidence l'importance du lien effectif entre les différents acteurs qui innovent, favorisant ainsi la réalisation pratique des projets, ce qui leur donne une viabilité commerciale: **INNOVER AVEC UN OBJECTIF COMMERCIAL.**

2. En deuxième lieu, nous mettons l'**accent sur la formation continue pour développer les ressources humaines du secteur.** Une amélioration de la compétitivité va de pair avec un **accroissement de la productivité** qui se réalise par le biais de la qualification des travailleurs du secteur en les dotant d'une capacité professionnelle optimale, en favorisant l'échange de connaissance et d'idées, en promouvant la créativité dans le but d'obtenir un produit de qualité, se différenciant de celui qui à l'heure actuelle est perçu comme concurrent; un produit innovateur qui réponde et satisfasse les nouveaux besoins des consommateurs et qui en parallèle, respecte également l'environnement et prenne en considération le développement durable.

Le rôle des administrations publiques est dans ce cas de sensibiliser les membres de la communauté à s'adapter constamment. La créativité, l'innovation et la compétitivité du secteur et des territoires dépendent de la formation des travailleurs, élément indispensable pour assurer notre avenir.

3. En troisième lieu, nous promouvons les **processus de coopération entre les entreprises afin d'élargir leur champ d'action.** Par le biais d'un travail en réseau, **ACTE** s'efforcera de contribuer au **renforcement des liens entre les entreprises**, ce qui permettra par exemple de diminuer les coûts; de partager les risques; de générer des économies d'échelles; de combiner les compétences; de mettre à profit la connaissance et l'expertise du tissu productif; de partager les investissements technologiques, le développement et les connaissances pour diviser les risques et les coûts découlant de la recherche de nouvelles opportunités en réalisant des expériences communes; d'offrir des lignes de production de qualité et de diversification supérieure; d'exercer une pression plus forte sur le marché en renforçant l'environnement compétitif au bénéfice du client; de partager les ressources, en particulier celles qui sont à l'heure actuelle infra-utilisées; de

renforcer le pouvoir d'achat et d'acquérir plus de force pour opérer sur les marchés internationaux.

4. En quatrième lieu, nous renforcerons un **dialogue stable avec l'ensemble des agents socio-économiques essentiels du secteur**. Nous consoliderons plus particulièrement les liens existants avec les deux organisations majoritaires du secteur dans l'Union Européenne, EURATEX et FSE:THC.
5. En cinquième lieu, nous travaillerons de manière coordonnée au sein du réseau afin d'**élaborer des processus de rénovation urbaine** dont l'objectif est d'assurer la conservation du patrimoine et de l'héritage du secteur textile de nos territoires ainsi que d'approfondir la réflexion sur la manière d'utiliser les sites textiles traditionnels. En ce sens, les résultats du *workshop* intitulé «Réinventer le territoire» met l'accent sur la nécessité d'articuler de nouveaux modèles qui assurent l'intégration de l'urbanisme, de l'économie et de la société en se basant sur des critères d'identité, de diversité et de développement durable afin de créer des sites d'activité économique répondant aux besoins d'aujourd'hui et de demain.
6. En sixième lieu, afin de garantir l'avenir de nombreuses entreprises en lien direct ou indirect avec le secteur textile-mode des territoires membres de ACTE, nous promovons la réalisation d'études et de prospections indispensables afin de délimiter avec exactitude les niches de marché existantes ou potentielles découlant des besoins actuels ou futurs des communautés industrielles. En ce sens, comme le montrent les résultats du *workshop* «Eco-innovation dans le textile », une des lignes actuelles et futures pour les nouveaux produits textiles est clairement en corrélation avec le développement durable et la réduction de l'impact de l'activité sur l'écologie, et cela quelque soit la phase de production. En parallèle, il convient d'analyser soigneusement et de tirer profit au maximum des opportunités offertes par divers secteurs professionnels pour le développement de produits textiles en accord avec leurs besoins. C'est par exemple le cas du secteur sanitaire, de la sécurité, du sport ou industriel. Concernant ce dernier, il convient de mentionner la production de fibres, de

filés et de structures textiles complexes destinés aux industries de « haute technologie ».

Il est indispensable de demander aux autorités compétentes la mise en place de contrôles pertinents afin d'éviter l'introduction sur nos marchés de produits qui ne respecteraient pas les exigences de développement durable imposées aux produits européens. En ce sens, l'Eco-innovation est particulièrement importante tout comme l'est l'Eco-égalité

En fin, nous nous devons de valoriser les efforts du secteur et de sensibiliser la population sur la valeur des produits respectueux de l'environnement et de la santé des citoyens.

7. En dernier lieu, dans le cadre de Twintex, le réseau des musées textiles du territoire européen, convaincus que l'intégration de la culture et de la production est un élément essentiel pour assurer une industrie textile européenne de **qualité** et conscients que ces musées sont protecteurs de la **tradition** et de la **connaissance** de plus d'un siècle d'activité créative et productive, nous avons décidé **d'innover en regroupant les données** de leur fonds respectif et en laissant le public y accéder par le biais d'un portail commun; **en appuyant techniquement les entreprises** afin de leur permettre de documenter et archiver eux-mêmes leurs archives afin que ces dernières soient accessibles au public dans la mesure du possible; et finalement **en élaborant ensemble des nouveaux canaux de diffusion** du patrimoine textile européen ainsi que des actions de **promotion de la créativité**.

Pour toutes ces raisons, ACTE et chacun de ses membres s'engagent à mettre en place les politiques qui leur sont accessibles de par leurs moyens et compétences afin d'atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus et de communiquer ces conclusions et orientations aux autorités compétentes dans les territoires.

Terrassa, Musée National de la Science et de la Technique de Catalogne ((mNACTEC), 17 octobre 2008